

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres
En exercice : 11

Présents : 8
Pouvoir : 1
Absents : 3

SEANCE DU 16 MARS 2021

=====

Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et un et le 16 du mois de mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

Présents : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Pouvoir : M. VINCENT à Mme VIENOT

Absents excusés : M. VINCENT - Mme SAUQUET - Mme MAIS

6 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE D'UNE FACTURE D'EAU

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par une administrée et qui rencontre des difficultés pour le règlement de sa facture.

Afin de la soutenir et l'aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA, des frais de consommation de :

-Mme X (le 24/02/2021-fact n°1037775592) 507.41€

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate de la demanderesse,
PREND ACTE
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la vice-présidente relative à la prise en charge sur le fonds de solidarité de VEOLIA de la facture ci-dessus référencée d'un montant de **507.41 €**.

Pour extrait conforme, le 17 mars 2021.

La vice-présidente,
Véronique VIENOT